

Senior+

Plan de mesures 2016 – 2020



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Table des matières

Introduction	3
1 Travail	4
1.1 Enjeu	4
1.2 Mesures	4
1.2.1 Mesures d'intervention	4
1.2.2 Mesures organisationnelles.....	5
2 Développement personnel	6
2.1 Enjeu	6
2.2 Mesures	6
2.2.1 Mesures d'intervention	6
2.2.2 Mesures organisationnelles.....	7
3 Vie associative et communautaire	8
3.1 Enjeu	8
3.2 Mesures	8
3.2.1 Mesures d'intervention	8
3.2.2 Mesures organisationnelles.....	11
4 Infrastructures, habitat et services	12
4.1 Enjeu	12
4.2 Mesures	12
4.2.1 Mesures d'intervention	12
4.2.2 Mesures organisationnelles.....	15
5 Soins et accompagnement à la personne fragilisée	17
5.1 Enjeu	17
5.2 Mesures	18
5.2.1 Mesures d'intervention	18
5.2.2 Mesures organisationnelles.....	25
6 Mesures transversales.....	31
7 Tableaux récapitulatifs des conséquences financières	33

Introduction

Le plan de mesures Senior+ 2016 - 2020 se fonde sur le concept Senior+ approuvé par le Conseil d'Etat en date du Les mesures retenues pour ce premier plan de mesures ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les ressources disponibles (personnel et moyens financiers), mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre (p. ex. nombre de partenaires à intégrer, disponibilité de ces partenaires).

Comme le concept Senior+, les mesures du plan sont classées par domaine d'intervention de l'Etat et sont divisées en deux catégories : les mesures d'intervention et les mesures organisationnelles. Les mesures d'intervention concernent les interventions de l'Etat sur des actrices et acteurs privés (groupes cibles), alors que les mesures organisationnelles ont trait à l'organisation interne de l'Etat ou à ses rapports avec les mandataires des prestations qu'il désigne.

Pour la période 2016 – 2020, le Conseil d'Etat entend concentrer la majeure partie de ces mesures sur le domaine des soins et de l'accompagnement à la personne fragilisée. En effet, c'est dans ce domaine que l'Etat se doit d'agir en priorité pour compléter les diverses mesures déjà en cours et assurer une égalité de traitement quant aux soins offerts à la population fribourgeoise. Le Conseil d'Etat a ainsi choisi d'agir à la fois sur la coordination et la qualité des prestations, mais aussi sur l'offre de prestations favorisant le maintien à domicile et la sécurité des senior-e-s. Il se fait aussi un point d'honneur d'améliorer l'information à la population, en particulier par rapport aux prestations existantes et aux modalités d'y accéder.

Le domaine des soins et de l'accompagnement à la personne fragilisée n'est toutefois pas le seul domaine dans lequel l'Etat entend agir. C'est aussi au travers de mesures dans le domaine de l'habitat, des infrastructures et des services qu'il veut favoriser l'autonomie des senior-e-s et leur intégration dans la société. Les attentes en termes d'habitat pour senior-e-s sont grandes, mais elles sont aussi variées. Leur dénominateur commun est la sécurité des senior-e-s. Que ce soit à domicile, dans des appartements avec services, gérés ou non par un EMS, les senior-e-s doivent pouvoir se sentir en sécurité pour vivre de manière autonome dans l'environnement social qu'elles ou ils ont choisi.

Finalement, un certain nombre de mesures visent à favoriser les échanges entre générations dans le but de garantir l'intégration et l'implication des senior-e-s dans la société et de favoriser la compréhension mutuelle des besoins et des compétences. Dans ce domaine, l'Etat veut favoriser des projets intergénérationnels variés en apportant un soutien financier aux projets initiés dans toutes les régions du canton.

La mise en œuvre de ce plan de mesures entraînera pour l'Etat des coûts de l'ordre de 3,6 millions de francs, dont 2,9 millions de nouvelles charges. Pour les communes, le coût total s'élèvera à environ **3 millions** de francs (nouvelles charges).¹

Les communes définissent dans un concept communal ou intercommunal dans quels domaines et par quels moyens elles entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des senior-e-s : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des senior-e-s.

¹ Pour chaque mesure, le plan détaille par année les coûts totaux à charge de l'Etat en précisant les nouvelles charges. Il en est de même des ressources en personnel (EPT) requises annuellement pour la mise en œuvre de la mesure.

1 Travail

1.1 Enjeu

L'enjeu de la politique cantonale dans le domaine du travail est de permettre aux personnes de 50 ans et plus qui exercent une activité professionnelle de rester intégrées dans le monde du travail, de développer leurs compétences, de rester autonomes et d'être reconnues pour leur apport et leurs compétences. Les entreprises ainsi que leur clientèle profiteront aussi des mesures prises dans ce domaine, dans la mesure où elles pourront bénéficier de l'importante ressource que constituent les compétences et l'expérience de ces personnes, tout comme leurs proches, grâce à la stabilité financière et à l'autonomie que procure un emploi.

Lors de la procédure de consultation relative à l'avant-projet de concept Senior+, l'intégration du domaine du travail dans le champ d'application du concept a été contestée. En effet, l'effet préventif des interventions visant à favoriser l'employabilité des travailleuses et travailleurs de 50 ans et plus, dans le but de leur assurer une intégration dans la société, une vie autonome et la reconnaissance de leurs compétences, n'a pas toujours été bien compris. Il est vrai aussi que le domaine du travail, de même que la question de l'âge de la retraite et les ressources financières des senior-e-s sont des domaines qui sont prioritairement débattus au plan fédéral. Aussi, s'il n'entend pas prioriser dans ce plan de mesures 2016 – 2020 de nouvelles mesures d'intervention dans le domaine du travail, le Conseil d'Etat estime toutefois qu'il y a lieu de suivre de très près l'évolution du travail des personnes de 50 ans et plus afin de décider d'éventuelles nouvelles interventions dans le prochain plan de mesures.

1.2 Mesures

1.2.1 Mesures d'intervention

Le canton de Fribourg a déjà pris un certain nombre de mesures qui favorisent les conditions de travail correspondant aux besoins des personnes âgées de 50 ans et plus, notamment par le biais :

- > de l'ordonnance du 24 avril 2007 relative à la sécurité et la protection de la santé au travail ;
- > du règlement du 15 juin 2009 sur le temps de travail du personnel de l'Etat, introduisant une plus grande flexibilité du temps de travail ;
- > le projet cantonal fribourgeois 50+ santé ;
- > de la stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le chômage de longue durée, avec notamment le projet « Pôles d'insertion », en place depuis mars 2013.

Le Conseil d'Etat n'envisage pas d'introduire de nouvelles mesures d'intervention dans le cadre de ce plan de mesures 2016-2020. L'ensemble des mesures qui seront toutefois prises dans la lutte contre le chômage dans le canton de Fribourg devront prendre en considération la problématique des travailleuses et travailleurs âgés de notre canton.

1.2.2 Mesures organisationnelles

Axe organisationnel D1/AO1		
Favoriser l'employabilité des personnes de 50 ans et plus	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure organisationnelle D1/AO1/MO1		
Elaboration d'une enquête sur les conditions de travail des senior-e-s de 50 ans et plus	2016	2017

Descriptif Attribution d'un mandat de recherche à une haute école pour enquêter sur les conditions de travail des personnes de 50 ans et plus dans le canton de Fribourg. Cette recherche devra notamment aborder des questions relatives à la formation, à la formation continue, aux conditions de travail (p. ex. taux d'activité, horaire), aux échanges de compétences et à la perception des travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans auprès des collègues plus jeunes.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
				21*								21

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
				20								20

Incidences financières pour les communes : Aucune

* Heures de travail = 1 000 francs, coût du mandat = 20 000 francs (nouvelles charges)

2 Développement personnel

2.1 Enjeu

L'enjeu de la politique cantonale dans le domaine du développement personnel est de favoriser une offre de formation et de loisirs qui soit adaptée aux besoins des senior-e-s, qui favorise leur autonomie et le développement de leurs compétences ainsi que le maintien de leur santé physique et psychique.

Les principaux bénéficiaires des interventions des pouvoirs publics dans le domaine du développement personnel sont les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, qui disposeront d'offres de formation et de loisirs leur permettant de se maintenir en bonne santé psychique, de rester autonomes et actives dans notre société et de réduire leur dépendance, en particulier par rapport à leurs proches. Les proches seront moins sollicités en raison d'un manque d'autonomie de leurs aîné-e-s.

2.2 Mesures

2.2.1 Mesures d'intervention

Le développement personnel doit s'inscrire dans une dynamique d'épanouissement personnel et de maintien de l'autonomie. Il revêt une grande importance dans la mesure où il contribue au maintien de la santé physique et psychique de nos aîné-e-s. Le Conseil d'Etat estime toutefois que la responsabilité en termes de développement personnel et de loisirs incombe en premier lieu à l'individu.

Il n'envisage dès lors pas d'introduire dans ce plan 2016 – 2020 des mesures particulières de sensibilisation ou d'incitation financière telles qu'un financement généralisé des formations et offres de loisirs destinées aux senior-e-s ou des bons de formation. Il entend toutefois favoriser le développement d'une offre de formation ciblée et préventive dans l'ensemble du canton, notamment dans le domaine de la maîtrise de la vie quotidienne pour les senior-e-s, par le biais de mandats de prestations.

2.2.2 Mesures organisationnelles

Axe organisationnel D2/AO1		
Favoriser le développement de l'offre de formation pour les senior-e-s	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure organisationnelle D2/AO1/MO1		
Attribution d'un mandat de prestations pour l'organisation de cours pour senior-e-s	2015	2016

Descriptif L'offre de formation ciblée pour les senior-e-s, notamment dans le domaine de l'aide à la maîtrise du quotidien, est encore peu développée dans le canton. Un mandat de prestations est attribué à Pro Senectute pour le développement de cours à l'attention des senior-e-s favorisant la maîtrise de la vie quotidienne. Ces cours doivent contribuer au maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile. La participation financière de l'Etat ne couvre par l'ensemble du coût de la prestation, mais permet d'abaisser de manière significative le coût facturé à la personne (base de calcul : 400 personnes).

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
1		8		8		8		8		8		41

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		8		8		8		8		8		40

Incidences financières pour les communes : Aucune

3 Vie associative et communautaire

3.1 Enjeu

L'enjeu de la politique cantonale dans le domaine de la vie associative et communautaire est de favoriser la participation des senior-e-s à la vie de la communauté et leur engagement pour les autres et de favoriser les échanges entre les générations. Les interventions des pouvoirs publics doivent permettre aux seniors et seniors d'être reconnu-e-s pour leur apport à notre société et de rester intégrés dans la vie communautaire. Elles doivent contribuer à créer des conditions favorables pour permettre aux senior-e-s ainsi qu'aux autres générations de bénéficier de l'entraide mutuelle et de l'échange de compétences.

Dans son plan de mesures 2016-2020, le Conseil d'Etat entend dès lors mettre un accent particulier sur la mise en œuvre de l'article 62 de la Constitution qui stipule que « *l'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations* » en apportant un soutien financier aux projets y relatifs.

3.2 Mesures

3.2.1 Mesures d'intervention

Axe d'intervention D3/A2		
Inciter les senior-e-s à appuyer les autres générations dans leurs tâches et leurs responsabilités et à participer à l'échange de compétences intergénérationnelles	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure d'intervention D3/A2/M1		
Octroi d'une aide financière à des projets intergénérationnels	2015	2016

Descriptif	Le manque de contact entre les diverses générations en dehors du cercle familial contribue au développement de préjugés et accentue les cloisonnements au sein de la société. Pour favoriser l'échange de compétences et le soutien entre les senior-e-s et les générations plus jeunes en dehors du cadre familial, l'Etat accorde un soutien financier aux projets intergénérationnels. Cette aide financière est accordée selon un procédé d'appel de projets.
-------------------	---

Axe d'intervention D3/A3		
Inciter les milieux associatifs à intégrer les senior-e-s dans leurs activités et à développer des projets intergénérationnels		
	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure d'intervention D3/A3/M1		
Octroi d'une aide financière à des projets intergénérationnels	2015	2016

Descriptif Pour veiller à l'intégration des senior-e-s dans la société et favoriser les échanges entre générations hors du cadre familial, l'Etat accorde un soutien financier aux projets intergénérationnels. Cette aide financière est accordée selon un procédé d'appel de projets.

Axe d'intervention D3/A4		
Inciter la population à adopter un comportement respectueux et tolérant envers les autres générations		
	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure d'intervention D3/A4/M1		
Octroi d'une aide financière à des projets intergénérationnels	2015	2016

Descriptif Pour agir contre les préjugés négatifs pouvant exister entre les diverses générations et valoriser le respect et les compétences mutuelles, l'Etat accorde un soutien financier aux projets intergénérationnels. Cette aide financière est accordée selon un procédé d'appel de projets.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		76	5%	76	5%	76	5%	76	5%	76	5%	380

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		70		70		70		70		70		350

Incidences financières pour les communes : Aucune

Axe d'intervention D3/A5

Sensibiliser la population à la nécessité d'adopter un comportement respectueux et tolérant envers les autres générations

Préparatifs

Mise en œuvre

Mesure d'intervention D3/A5/M1

Organisation de manifestations de sensibilisation et d'information

2015

2016

Descriptif

Pour agir contre les préjugés négatifs pouvant exister entre les diverses générations et pour informer la population sur les possibilités d'agir en faveur d'un respect mutuel en participant à des projets intergénérationnels, la Direction de la santé et des affaires sociales organise des manifestations de sensibilisation et d'information. Ces manifestations sont organisées chaque année et prennent des formes diverses: actions dans les écoles (par exemple à l'occasion de la journée du 1er octobre), conférences publiques, projection de films, campagne d'affiches et de dépliants.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
12	10%	16	10%	16	10%	16	10%	16	10%	16	10%	92

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		4		4		4		4		4		20

Incidences financières pour les communes : Aucune

3.2.2 Mesures organisationnelles

Axe organisationnel D3/AO1		
Favoriser le développement de projets intergénérationnels	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure organisationnelle D3/AO1/MO1		
Suivi des projets intergénérationnels dans le canton et en dehors du canton	2015	2016

Descriptif Dans le canton de Fribourg, comme ailleurs en Suisse, la solidarité et les relations intergénérationnelles en dehors du cadre familial sont peu fréquentes. Pour inciter à la mise en place de projets intergénérationnels dans l'ensemble du canton, l'Etat répertorie et suit les projets qui ont vu le jour dans le canton et se tient au courant des projets principaux et innovants qui voient le jour en Suisse et à l'étranger. Le service en charge contacte régulièrement les communes et les organismes actifs dans le domaine des relations intergénérationnelles sur les projets en cours. Un rapport annuel résume les diverses expériences. Il est mis en ligne sur le site de l'Etat. Ce dernier propose également des conseils aux personnes souhaitant mettre en place des projets intergénérationnels.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
12	10%	9	5%	9	5%	9	5%	9	5%	9	5%	57

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		3		3		3		3		3		15

Incidences financières pour les communes : Aucune

4 Infrastructures, habitat et services

4.1 Enjeu

L'enjeu de la politique cantonale dans le domaine des infrastructures, de l'habitat et des services est de garantir aux personnes à mobilité réduite l'accessibilité des infrastructures ouvertes au public, de favoriser le développement d'une offre d'habitat qui soit adaptée aux besoins des senior-e-s et favorise les contacts intergénérationnels ainsi qu'une offre de transports favorisant leur mobilité.

Les interventions des pouvoirs publics devront permettre aux senior-e-s de maintenir leur autonomie et de demeurer intégrés dans leur environnement social. Les proches (famille, voisins) bénéficieront aussi de ces mesures, car elles ou ils seront moins sollicités en raison d'un manque d'autonomie des senior-e-s. L'accessibilité des infrastructures ouvertes au public et un habitat adapté aux besoins des senior-e-s seront aussi bénéfiques pour d'autres franges de la population, telles que les personnes en situation de handicap ou les familles. En prévenant le cloisonnement entre les générations, le développement d'un habitat et d'espaces favorisant les échanges intergénérationnels sera finalement bénéfique pour l'ensemble de la société.

4.2 Mesures

4.2.1 Mesures d'intervention

Axe d'intervention <i>D4/A2</i>		
Sensibiliser la population à la nécessité d'aménager les habitations de manière à les rendre plus conformes aux besoins des senior-e-s	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure d'intervention <i>D4/A2/M1</i>		
Rédaction d'une brochure et d'un dépliant contenant des informations relatives aux bonnes pratiques en matière de logements et d'infrastructures pour senior-e-s	2017 - 2018	2019

Descriptif La brochure informe sur les possibilités de construction, d'aménagement et de transformation de l'habitat individuel et collectif ainsi que sur l'offre d'habitat adapté et sécurisé disponible dans le canton. Cette brochure fait partie intégrante du Guide Senior+ (cf. mesures transversales) et est aussi téléchargeable sur le site internet de l'Etat.

Les informations contenues dans cette brochure sont de plus synthétisées sous la forme d'un dépliant (4 pages) mis à disposition auprès d'un large public, par l'intermédiaire des communes et de divers organismes, par exemple : Fribourg pour tous, Pro Senectute, les hôpitaux, les pharmacies, les médecins, les services d'aide et de soins à domicile, les services sociaux.

Tirage prévu : 400 exemplaires de la brochure + 25'000 exemplaires du dépliant

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						42	15%					42

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						24						24

Incidences financières pour les communes : Aucune

Axe d'intervention D4/A2

Sensibiliser la population à la nécessité d'aménager les habitations de manière à les rendre plus conformes aux besoins des senior-e-s

Préparatifs

Mise en œuvre

Mesure d'intervention D4/A2/M2

Organisation de visites d'habitations témoin

2017-2019

2020

Descriptif Pour sensibiliser la population aux possibilités d'aménager les logements et de les faire évoluer en fonction des besoins des personnes qui y habitent, l'Etat prévoit, en collaboration avec des promotrices et promoteurs immobiliers, la construction et l'aménagement de logements répondant aux exigences de construction et d'aménagement pour senior-e-s fragilisé-e-s. Certains de ces logements seront mis à disposition de l'Etat pour l'organisation de visites en groupe ou individuelles.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
				12	10%	12	10%	12	10%	61	5%	97

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
										55		55

Incidences financières pour les communes : Aucune

Axe d'intervention D4/A3

Sensibiliser les propriétaires et les régies à l'intérêt d'inclure dans leur offre de logements des prestations de services répondant aux besoins des senior-e-s et favorisant leur sécurité

Préparatifs

Mise en œuvre

Mesure d'intervention D4/A3/M1

Organisation de séances d'information et de sensibilisation à l'attention des régies et de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier

2016

2016

Descriptif

Nombreux sont les senior-e-s qui ne souhaitent pas déménager dans des structures spécialement conçues pour les personnes âgées, mais veulent continuer à vivre dans le logement dans lequel elles ou ils ont passé une bonne partie de leur vie. L'Etat souhaite les soutenir dans leur choix. Pour ce faire, l'Etat entend travailler avec les régies et la Chambre fribourgeoise de l'immobilier. Dans un premier temps, elles seront conviées à une séance d'information. Elles seront invitées ensuite à participer à des groupes de travail visant à mettre sur pied des projets des prestations de services en faveur des senior-e-s fragilisés-e-s dans certains complexes d'habitations, telles que par exemple les prestations de « conciergerie sociale » qui permettent d'améliorer la sécurité des senior-e-s à domicile. Ces prestations, facturées en plus du loyer, sont remboursées par la Caisse de compensation aux personnes au bénéfice de prestations complémentaires.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		6	5%	6	5%	6	5%	6	5%	6	5%	30

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF

Incidences financières pour les communes : Aucune

4.2.2 Mesures organisationnelles

Axe organisationnel D4/AO1		
Développer l'offre de transports accessibles aux senior-e-s et aux personnes à mobilité réduite	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure organisationnelle D4/AO1/MO1		
Attribution de mandats de prestations pour les services de transport en faveur de personnes à mobilité réduite	2015	2016

Descriptif Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de manière autonome et d'accéder notamment aux prestations de soins et d'accompagnement social dont elles ont besoin, l'Etat entend contribuer aux coûts des transports organisés par les fondations PassePartout et Pro Senectute.

Actuellement, la fondation PassePartout reçoit de la part de l'Etat des subventions pour l'achat de véhicules (120 000 francs par année). Les coûts relatifs à la gestion et à la coordination des prestations de cette fondation sont subventionnés via les budgets des institutions spécialisées. Il y a lieu d'élaborer un contrat de prestations avec PassePartout qui intègre ces coûts et définit les exigences et les indicateurs sur lesquels se fonde la subvention de l'Etat.

Les transports organisés par Pro Senectute vers les foyers de jour sont partiellement subventionnés par l'OFAS via un contrat de prestations qui ne tient toutefois pas compte de la progression des prestations effectivement réalisées. Les modalités d'un financement complémentaire doivent être précisées dans un contrat de prestations avec l'Etat.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
2		15		15		15		15		15		77

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		15		15		15		15		15		75

Incidences financières pour les communes : Aucune

Axe organisationnel D4/AO2

Développer l'offre de logements adaptés aux besoins des senior-e-s

Préparatifs

Mise en œuvre

Mesure organisationnelle D4/AO2/MO1

Attribution d'un mandat de prestations pour l'évaluation des logements de senior-e-s

2015

2016

Descriptif

Nombreux sont les senior-e-s qui ne souhaitent pas déménager dans des structures spécialement conçues pour personnes âgées, mais veulent continuer à vivre dans le logement dans lequel elles ou ils ont passé une bonne partie de leur vie. Afin de soutenir ces personnes dans leur choix et les encourager à sécuriser leurs logements pour continuer à vivre de manière autonome, un mandat est attribué à Pro Senectute pour évaluer, sur requête, les logements des senior-e-s vivant à domicile et formuler des propositions d'adaptations permettant de faciliter la vie quotidienne des senior-e-s et leur garantir une meilleure sécurité. Ces prestations pourront aussi nécessiter la collaboration d'ergothérapeutes. Elles comprennent l'évaluation du logement ainsi que l'estimation des travaux et des coûts y relatifs. La subvention étatique ne couvre pas l'ensemble du coût de la prestation, mais permet d'abaisser de manière significative le coût facturé à la personne.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
1		25		25		25		25		25		126

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		25		25		25		25		25		125

Incidences financières pour les communes : Aucune

5 Soins et accompagnement social à la personne fragilisée

5.1 Enjeu

L'enjeu de la politique cantonale dans le domaine des soins et de l'accompagnement social à la personne fragilisée est de garantir l'accès à une offre coordonnée de prestations sociales et sanitaires adaptée aux besoins des senior-e-s, qui respecte leur autodétermination et favorise leur autonomie.

Les principaux bénéficiaires des interventions des pouvoirs publics seront en premier lieu les senior-e-s fragilisé-e-s. Quant aux proches, elles ou ils bénéficieront d'un appui des pouvoirs publics pour la prise en charge des senior-e-s fragilisé-e-s à domicile. Les mesures organisationnelles veilleront à favoriser le pilotage efficace de la politique dans le domaine médico-social et la coordination entre les prestataires de soins. Elles contribueront à garantir la qualité des prestations de soins sur l'ensemble du territoire du canton, ainsi qu'une offre variée et adaptée aux besoins des senior-e-s.

Le Conseil d'Etat entend dès lors mettre en œuvre par le biais de son plan 2016 – 2020 de nombreuses mesures qui viendront compléter celles qui sont actuellement en cours de réalisation. Parmi ces dernières, citons notamment :

- > le projet de financement des médecins répondant-e-s dans les EMS, qui permet de garantir la qualité des soins dans ces établissements ;
- > le projet visant à redéfinir la mission de l'accueil court séjour dans les EMS ayant pour but de proposer de nouvelles modalités d'organisation de cette offre de prestations, afin qu'elles corresponde mieux aux besoins ;
- > le projet de reconnaissance d'unités spécialisées en démence dans les EMS ;
- > le projet d'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) qui vise à offrir aux senior-e-s hospitalisé-e-s une prise en charge post-hospitalière en vue de favoriser leur retour à domicile ou, si ce retour n'est pas envisageable, de préparer leur entrée en EMS ;
- > le projet skill and grade mix qui permettra, pour les structures hospitalières ainsi que les fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales, de définir la composition des équipes de soins la mieux adaptée aux besoins des senior-e-s fragilisé-e-s.

5.2 Mesures

5.2.1 Mesures d'intervention

Axe d'intervention D5/A1		
Obliger les institutions de santé à remplir des exigences de qualité minimales	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure d'intervention D5/A1/M1		
Application des mêmes exigences en termes de soins à l'ensemble des institutions de santé offrant des prestations médico-sociales résidentielles	2014	2018

Descriptif Afin de garantir dans toutes les institutions de santé qui accueillent des senior-e-s fragilisé-e-s la même qualité de soins, il y a lieu de prévoir dans la nouvelle législation sur les prestations médico-sociales la possibilité pour des établissements non reconnus de requérir leur inscription sur la liste LAMal, à condition de respecter les exigences LAMal et notamment d'évaluer le niveau de soins des bénéficiaires de prestations au moyen de l'outil défini par le Conseil d'Etat et de disposer de l'effectif en personnel de soins requis.

Par ailleurs, les appartements avec services dans lesquels des soins sont fournis par le personnel d'un EMS 24h/24h seront intégrés dans la planification des soins de longue durée et assimilés, pour le financement des soins, à des EMS.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)*

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						400		86		195		681

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						400		86		195		681

Incidences financières pour les communes :

2018 : 50 ; 2019 : -385; 2020 : -304

*Le coût mentionné prend en compte le coût résiduel des soins pour 309 lits/places (1,104 millions en 2018), déduction faite des subventions aux services d'aide et de soins à domicile économisées en raison du changement de mode de prise en charge des soins (0,394 millions). Dans la mesure où des unités EMS pourront aussi être admises dans les institutions spécialisées, les recettes des assureurs-maladie sont également déduites des coûts totaux (0,310 millions).

Axe d'intervention D5/A2		
Inciter les professionnel-le-s de la santé à collaborer avec les fournisseuses et fournisseurs de prestations mandatés	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure d'intervention D5/A2/M1		
Mise à disposition des professionnel-le-s de la santé d'un instrument d'évaluation des besoins de la personne	2015	2018

Descriptif La mesure doit être mise en lien avec la mesure organisationnelle qui prévoit la mise en place d'un instrument d'évaluation des besoins commun aux fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés qui combine une évaluation des besoins en termes de soins et d'accompagnement. La mise à disposition de cet instrument à l'attention des réseaux hospitaliers ainsi que des médecins, et infirmières et infirmiers indépendants doit faciliter la collaboration entre les actrices et acteurs de la santé et garantir ainsi à l'ensemble des personnes fragilisées nécessitant des prestations médico-sociales une procédure d'évaluation des besoins unifiée qui améliore l'efficacité de leur prise en charge. La mise à disposition de l'outil comprend également des séances de formation à son utilisation.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
				10								10

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
				10								10

Incidences financières pour les communes : Aucune

Axe d'intervention D5/A3

Informar la population des prestations existant dans le domaine des soins et de l'accompagnement social à la personne fragilisée

Préparatifs

Mise en œuvre

Mesure d'intervention D5/A3/M1

Rédaction d'une brochure et d'un dépliant contenant des informations relatives à l'offre de prestations en faveur des senior-e-s fragilisé-e-s

2016

2017

Descriptif

La brochure informe la population des prestations existantes, de leur financement, des procédures pour y accéder. Elle répertorie aussi les coordonnées et informations relatives à des instances et personnes de contact à qui elles peuvent s'adresser dans les districts et auprès des principaux partenaires de l'Etat. Cette brochure fait partie intégrante du Guide Senior+ et elle est téléchargeable sur le site internet de l'Etat.

Les informations contenues dans cette brochure seront aussi synthétisées sous la forme d'un dépliant (4 pages) mis à disposition auprès d'un large public, par l'intermédiaire des communes et divers organismes, par exemple : Fribourg pour tous, Pro Senectute, les hôpitaux, les pharmacies, les médecins, les services d'aide et de soins à domicile, les services sociaux.

Tirage prévu : 400 exemplaires de la brochure + 25'000 exemplaires du dépliant

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		42	15%									42

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		24										24

Incidences financières pour les communes : Aucune

Axe d'intervention D5/A3		
Informers la population des prestations existant dans le domaine des soins et de l'accompagnement social à la personne fragilisée		
	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure d'intervention D5/A3/M2		
Organisation de séances d'information auprès des communautés migrantes	2017	2018

Descriptif La population migrante qui vit dans notre canton est de manière générale moins informée que la moyenne de la population fribourgeoise quant à l'offre de prestations médico-sociales relative aux senior-e-s et quant aux conditions et procédures d'accès à celles-ci. En particulier, des problèmes linguistiques et les habitudes culturelles peuvent empêcher ou rendre plus difficile l'accès aux informations publiées. Plutôt que d'opter d'emblée pour une traduction systématique des documents d'information dans diverses langues, il est préférable de travailler avec les organisations proches des diverses communautés pour organiser des séances d'information et de sensibilisation. Dès 2018 et d'ici à 2020, au minimum 2 à 3 séances d'information seront organisées par année.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						6	5%	6	5%	6	5%	18

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
												0

Incidences financières pour les communes : Aucune

Axe d'intervention D5/A3

**Informar la población de prestaciones existant en el
dominio de los cuidados y de l'acompañamiento social a la
persona fragilizada**

Preparativos

**Mise en
œuvre**

Mesure d'intervention D5/A3/M3

**Mise à disposition d'informations relatives aux
prestations en faveur des senior-e-s sur le site internet de
l'Etat**

2016

2017

Descriptif

Le site internet de l'Etat doit informer la population des prestations médico-sociales existantes, de leur financement et des procédures permettant d'y accéder. Il doit à la fois fournir des explications succinctes et mentionner les liens et adresses des personnes et des instances de contact, notamment dans les districts. Pour les personnes qui souhaitent s'informer plus en détail sur l'une ou l'autre thématique, le site permettra de télécharger les diverses brochures qui constituent le Guide Senior+.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
				16	5%	6	5%	6	5%	6	5%	34

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
				10								10

Incidences financières pour les communes : Aucune

Axe d'intervention D5/A4		
Inciter les proches à participer à la prise en charge des senior-e-s fragilisé-e-s et les informer		Mise en œuvre
Mesure d'intervention D5/A4/M1		
Rédaction d'une brochure et d'un dépliant sur les bonnes pratiques en matière de prise en charge des senior-e-s fragilisé-e-s à domicile		

Descriptif La brochure informe les proches aidantes et proches aidants et les bénévoles des prestations existant pour les soutenir dans la prise en charge des personnes fragilisées à domicile et contient des conseils pratiques à leur intention. Elle répertorie aussi les coordonnées et informations relatives aux instances et personnes de contact à qui elles peuvent s'adresser dans les districts ainsi que celles des principaux partenaires de l'Etat. Cette brochure fait partie intégrante du Guide Senior+ et elle est téléchargeable sur le site internet de l'Etat.

Les informations contenues dans la brochure sont aussi synthétisées sous la forme d'un dépliant (4 pages) mis en circulation auprès d'un large public, par l'intermédiaire des communes et de divers organismes, par exemple : Fribourg pour tous, Pro Senectute, les hôpitaux, les pharmacies, les médecins, les services d'aide et de soins à domicile, les services sociaux.

Tirage prévu : 400 exemplaires de la brochure + 25'000 exemplaires du dépliant.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
				42	15%							42

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
				24								24

Incidences financières pour les communes : Aucune

Axe d'intervention D5/A5

Inciter les proches, les commerces et les fournisseuses et fournisseurs de services de proximité à participer à une organisation de veille préventive

Préparatifs

Mise en œuvre

Mesure d'intervention D5/A5/M1

Attribution d'une aide financière pour le lancement de projets d'organisation de veille

2015

2016

Descriptif

Une aide financière est attribuée à des privé-e-s pour le lancement de projets de mise en place d'un système de veille. Ce dernier consiste à organiser, à l'attention des personnes fragilisées qui ne disposent pas d'un réseau social ou familial immédiat, une surveillance par des personnes de contact, par exemple des factrices et facteurs, des pharmaciennes et pharmaciens ou des commerçantes et commerçants. Ce système permet de signaler tout problème pouvant faire craindre qu'une personne se trouve dans une situation de détresse. Un projet de système de veille peut également comporter des aspects d'intégration sociale qui ont un but préventif.

L'aide de l'Etat au lancement de ces projets n'est pas destinée à financer les frais de fonctionnement d'un tel système de veille, mais favorise la mise en place de projets qui pourraient obtenir d'autres soutiens financiers, notamment de la part des communes.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
2		8		8		8		8		8		42

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		6		6		6		6		6		30

Incidences financières pour les communes : Aucune

5.2.2 Mesures organisationnelles

Axe organisationnel D5/AO1		
Coordonner l'offre de prestations	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure organisationnelle D5/AO1/MO1		
Création de réseaux par district réunissant les communes et l'ensemble des fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés	2015	2018

Descriptif Les réseaux médico-sociaux réunissant les communes et l'ensemble des fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés (EMS, services d'aide et de soins à domicile) sont constitués sur la base des compétences définies par la nouvelle loi sur les prestations médico-sociales (art. 12). Pour permettre un pilotage de la politique relative à l'offre de prestations médico-sociales et une coordination au plan du district ou d'une région, les communes responsables de la mise à disposition de l'offre de prestations se regroupent en association. L'association dispose des compétences financières et décisionnelles qui lui permettent d'exercer effectivement le pilotage de sa politique ainsi que d'une commission technique qui regroupe l'ensemble des fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés actifs sur le territoire du district ou de la région et qui appuie l'association dans la mise en œuvre de sa politique. Cette commission permettra aussi d'améliorer la coordination au plan opérationnel. Chaque association dispose du personnel nécessaire pour assurer la surveillance et la coordination du réseau médico-social dont il est responsable (base de calcul : 1 EPT pour 50'000 habitants ; les coûts estimés ne tiennent pas compte du personnel de coordination déjà engagé actuellement). La coordination entre les réseaux et avec les réseaux hospitaliers est assurée par l'Etat (base de calcul : 0.5 EPT)

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						60	50%	60	50%	60	50%	180

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						60	50%	60	50%	60	50%	180

Incidences financières pour les communes :

2018 : 720; 2019 : 720 ; 2020 : 720

Axe organisationnel D5/AO1		
Coordonner l'offre de prestations	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure organisationnelle D5/AO1/MO2		
Création d'un instrument d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne commun à l'ensemble des fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés	2015	2018

Descriptif Afin d'améliorer et de faciliter la collaboration entre les actrices et acteurs de la santé, en particulier entre les hôpitaux et les fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés, un outil d'évaluation des besoins de la personne est élaboré et mis à leur disposition. Cet outil garantit à l'ensemble des personnes nécessitant des prestations médico-sociales une procédure d'évaluation des besoins unifiée et améliore l'efficacité de leur prise en charge. Cet outil combine à la fois une évaluation des besoins en termes de soins (basée sur le RAI Home Care) et d'accompagnement social (contexte social).

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
41	30%	41	30%	5								87

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
5		5		5								15

Incidences financières pour les communes: Aucune

Axe organisationnel D5/AO1		
Coordonner l'offre de prestations		
	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure organisationnelle D5/AO1/MO3		
Création d'une plateforme informatique de coordination et de transfert de données entre les fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés et les pouvoirs publics	2015	2018

Descriptif La création d'une plateforme informatique doit permettre la mise en commun et la transmission d'informations entre fournisseuses et fournisseurs de prestations mandatés, associations de communes et Etat. Ces informations seront d'ordre financier, statistique et/ou auront trait à l'offre de prestations (ex. disponibilités des places). Certaines données seront aussi accessibles au public. La mise en place de cette plateforme se fait par étapes et par modules qui seront priorisés en fonction des ressources allouées. Pour chaque module, il y aura lieu de définir un cahier des charges, en collaboration avec le SITel, et de faire un appel d'offres conformément à la législation sur les marchés publics.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						48	40%	93	40%	161	40%	302

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
								45		113		158

Incidences financières pour les communes:

2019 : 55 ; 2020 : 138

Axe organisationnel D5/AO2

Développer l'offre de prestations favorisant le maintien à domicile

Préparatifs

Mise en œuvre

Mesure organisationnelle D5/AO2/MO1

Extension de la prise en charge par les services d'aide et de soins à domicile

2018

2020

Descriptif

La nouvelle législation relative aux prestations médico-sociales soumet les appartements avec services et dans lesquels les soins sont fournis par le personnel d'un EMS 24h/24h aux mêmes règles de financement des soins que les EMS. Ce changement de paradigme a pour conséquence une augmentation du coût résiduel des soins en EMS et une diminution des prestations de soins fournis par les services d'aide et de soins à domicile, ce qui a pour conséquence une diminution des besoins de dotations dans ces services.

Toutefois, pour renforcer le maintien à domicile et permettre aux services d'aide et de soins à domicile de compléter leur offre de prestations, voire de s'organiser pour proposer un service de piquet par district ou par région, la mesure prévoit de ne pas procéder à une réduction de la dotation en 2018 dans les services d'aide et de soins à domicile mandatés suite à la mesure « Soumission de l'ensemble des institutions de santé offrant des prestations médico-sociales aux mêmes exigences en termes de soins ».

Par rapport à la progression ordinaire de la dotation (+ 15 EPT par an), cela équivaut à une augmentation de 8.38 EPT en 2018, 10.72 EPT en 2019 et 13.06 EPT en 2020.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						141		184		227		552

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
						141		184		227		552

Incidences financières pour les communes :

2018 : 330 ; 2019 : 428 ; 2020 : 530

Axe organisationnel D5/AO3		
Garantir la qualité des soins fournis aux senior-e-s fragilisé-e-s	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure organisationnelle D5/AO3/MO1		
Elaboration de statistiques pour la surveillance des soins dans les EMS	2015	2016

Descriptif Les services de l'Etat disposent actuellement de données statistiques qui, d'une part, ne sont pas exploitées de manière optimale et, d'autre part, sont encore lacunaires pour permettre une analyse pertinente de la prise en charge des senior-e-s fragilisé-e-s dans nos EMS. Il y donc lieu de faire tout d'abord un inventaire de l'ensemble des statistiques disponibles dans les divers services de l'Etat, de définir les données manquantes et de convenir avec les partenaires de la manière la plus adéquate de les récolter. L'exploitation de l'ensemble de ces données statistiques permettra d'établir un rapport annuel. Ce rapport annuel permettra d'avoir une vue d'ensemble sur la situation des EMS fribourgeois et sera aussi un outil important d'analyse à disposition des associations de communes en charge des fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
53	40%	29	20%	24	20%	24	20%	24	20%	24	20%	178

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
5		5										10

Incidences financières pour les communes: Aucune

Axe organisationnel D5/AO4

Améliorer et valoriser les compétences dans la prise en charge des senior-e-s fragilisé-e-s

Préparatifs

Mise en œuvre

Mesure organisationnelle D5/AO4/MO1

Attribution de mandats de prestations à des organismes pour l'organisation de cours et pour la mise à disposition de conseils destinés aux proches-aidants et proches-aidants ainsi qu'aux bénévoles

2015

2016

Descriptif

Par le biais de mandats de prestations, les pouvoirs publics soutiennent financièrement les prestations de conseil (ex. helpline, groupe d'accompagnement) et les cours permettant aux proches-aidants et proches-aidants et aux bénévoles d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances pour les aider à prendre en charge des senior-e-s fragilisé-e-s à domicile. Ces prestations visent à soutenir les proches-aidant-e-s et les bénévoles dans leur activité auprès de la personne fragilisée. Elles seront mises sur pied par des organismes tels que Pro Senectute, la Croix-Rouge, l'Association Alzheimer ou l'Association Parkinson. Sans couvrir la totalité des coûts, les subventions accordées permettront, d'une part, de développer l'offre de manière concertée et, d'autre part, elles diminueront sensiblement le coût de la prestation facturée à la personne.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		80		80		80		80		80		400

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		80		80		80		80		80		400

Incidences financières pour les communes: Aucune

6 Mesures transversales

Mesure transversale	Préparatifs	Mise en œuvre
Création et diffusion du Guide Senior+	2015	2016

Descriptif Création d'un classeur comprenant l'ensemble des brochures qui seront éditées sur le thème des senior-e-s (cf. mesures d'intervention ci-dessus). Ces classeurs seront diffusés auprès de toutes les communes, des services de l'Etat et des partenaires intéressés (environ 300 classeurs). La mise à jour du classeur se fait en fonction de la réédition des brochures ou de la rédaction de nouvelles brochures.

Les informations contenues dans ce classeur doivent permettre aux instances étatiques et communales, de même qu'à leurs partenaires de répondre directement aux questions qui leur sont adressées, voire d'orienter les personnes vers les personnes de contact les mieux à même d'y répondre.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		9	5%	3		3		3		3		21

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
		3		3		3		3		3		15

Incidences financières pour les communes: Aucune

Mesure transversale		Préparatifs	Mise en œuvre
Evaluation des mesures du plan 2016-2020		2019	2020

Descriptif Les mesures du présent plan doivent être évaluées. Ces évaluations portent non seulement sur l'impact des mesures sur les groupes cibles mais aussi sur l'effet des mesures auprès des bénéficiaires. Dès lors, pour chaque mesure du plan, les objectifs à atteindre ont été définis de même que les indicateurs permettant de vérifier, lors de l'évaluation, dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.

Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
										74	20%	74

Dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de francs et en taux d'activité)

2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
										50		50

Incidences financières pour les communes: Aucune

7 Tableaux récapitulatifs des conséquences financières

TABLEAU RECAPITULATIF		Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)							dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)						
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ETAT															
MESURES D'INTERVENTION		14 10%	148 35%	186 50%	572 55%	216 40%	374 35%	1'510	0 0%	104 0%	124 0%	504 0%	166 0%	330 0%	1'228
MESURES ORGANISATIONNELLES		110 80%	207 55%	187 25%	410 115%	498 115%	609 115%	2'021	10 0%	141 0%	156 0%	332 50%	420 50%	531 50%	1'590
MESURES TRANSVERSALES		0 0%	9 0%	3 0%	3 0%	3 0%	77 20%	95	0 0%	3 0%	3 0%	3 0%	3 0%	53 0%	65
TOTAL		124 90%	364 90%	376 75%	985 170%	717 155%	1'060 170%	3'626	10 0%	248 0%	283 0%	839 50%	589 50%	914 50%	2'883

COMMUNES		Coûts totaux à charge des communes (en milliers de CHF et en taux d'activité)							dont nouvelles charges pour les communes (en milliers de CHF et en taux d'activité)						
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
D5/A1/M1 - Application des mêmes exigences en termes de soins à l'ensemble des institutions de santé offrant des prestations médico-sociales résidentielles					50	-384	-304	-638				50	-384	-304	-638
D5/A01/M01 - Création de réseaux par district réunissant les communes et l'ensemble des fournisseuses et fournisseurs de prestations mandatés *					720 600%	720 600%	720 600%	2'160				720 600%	720 600%	720 600%	2'160
D5/A01/M03 - Création d'une plateforme informatique (coordination et transfert de données)						55	138	193					55	138	193
D5/A02/M01 - Extension de la prise en charge par les services d'aide et de soins à domicile					330 0%	428 0%	530 0%	1'288				330 0%	428 0%	530 0%	1'288
TOTAL		0 0%	0 0%	0 0%	1'100 600%	819 600%	1'084 600%	3'003	0 0%	0 0%	0 0%	1'100 600%	819 600%	1'084 600%	3'003

* La dotation pour la coordination dans les réseaux a été estimée sur la base de 1 EPT par 50'000 habitants; les coûts du personnel déjà engagé à cet effet dans certains districts ne sont pas déduits.

MESURES D'INTERVENTION			Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)											dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)															
Axes	Mesures	Mise en œuvre	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	
D3 - VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNAUTAIRE			CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	
D3/A2 - Inciter les senior-e-s à appuyer les autres générations dans leurs tâches et leurs responsabilités et à participer à l'échange de compétences intergénérationnelles + D3/A3 + D3/A4																													
	D3/A2/M1 - Octroi d'une aide financière au démarrage de projets intergénérationnels (D3/A3/M1 + D3/A4/M1)	2016			76	5%	76	5%	76	5%	76	5%	76	5%	380			70		70		70		70		70		350	
D3/A5 - Sensibiliser la population à la nécessité d'adopter un comportement respectueux et tolérant envers d'autres générations																													
	D3/A5/M1 - Organisation de manifestations de sensibilisation et d'information	2016	12	10%	16	10%	16	10%	16	10%	16	10%	16	10%	92			4		4		4		4		4		20	
D4 - INFRASTRUCTURE, HABITAT ET SERVICES																													
D4/A2 - Sensibiliser la population à la nécessité d'aménager les habitations de manière à les rendre plus conformes aux besoins des senior-e-s																													
	D4/A2/M1 - Rédaction d'une brochure et d'un dépliant contenant des informations relatives aux bonnes pratiques en matière de logements / infrastructures	2019							42	15%					42								24					24	
	D4/A2/M2 - Organisation de visites d'habitations témoin	2020					12	10%	12	10%	12	10%	61	5%	97											55		55	
D4/A3 - Sensibiliser les propriétaires et les régies à l'intérêt d'inclure dans leur offre de logements des prestations de services répondant aux besoins des senior-e-s et favorisant leur sécurité																													
	D4/A3/M1 - Organisation de séances d'information et de sensibilisation à l'attention des régies et de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier	2016			6	5%	6	5%	6	5%	6	5%	6	5%	30														
D5 - SOINS ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL A LA PERSONNE FRAGILISEE																													
D5/A1 - Obliger les institutions de santé à remplir des exigences de qualité minimales																													
N. 1	D5/A1/M1 - Application des mêmes exigences en termes de soins à l'ensemble des institutions de santé offrant des prestations médico-sociales résidentielles	2018							400		86		195		681								400		86		195		681

N. 1) Les coûts à charge de l'Etat tiennent compte de la diminution des charges pour les services d'aide et de soins à domicile.
Les coûts à charge des communes évoluent de la manière suivante : CHF +50 en 2018, CHF -384 en 2019 et CHF -304 en 2020.

MESURES D'INTERVENTION			Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)										dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)																
Axes	Mesures	Mise en œuvre	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	
D5/A2 - Inciter les professionnel-le-s de la santé à collaborer avec les fournisseuses et fournisseurs de prestations mandatés																													
	D5/A2/M1 - Mise à disposition des professionnel-le-s de la santé d'un instrument d'évaluation des besoins de la personne	2018					10							10					10								10		
D5/A3 - Informer la population des prestations existant dans le domaine des soins et de l'accompagnement social à la personne fragilisée																													
	D5/A3/M1 - Rédaction d'une brochure et d'un dépliant contenant des informations relatives à l'offre de prestations en faveur des senior-e-s fragilisé-e-s	2017			42	15%								42			24										24		
	D5/A3/M2 - Organisation de séances d'information auprès des communautés migrantes	2018						6	5%	6	5%	6	5%	18													0		
	D5/A4/M3 - Mise à disposition d'informations relatives aux prestations en faveur des senior-e-s sur le site internet de l'Etat	2017					16	5%	6	5%	6	5%	6	5%	34					10							10		
D5/A4 Inciter les proches à participer à la prise en charge des senior-e-s fragilisé-e-s ; les informer																													
	D5/A4/M1 - Rédaction d'une brochure et d'un dépliant sur les bonnes pratiques en matière de prise en charge de senior-e-s fragilisé-e-s à domicile	2018					42	15%						42					24								24		
D5/A5 - Inciter les proches, les commerces et les fournisseuses et fournisseurs de service de proximité à participer à une organisation de veille préventive																													
	D5/A5/M1 - Attribution d'une aide financière pour le lancement de projets d'organisation de veille	2016	2		8		8		8		8		8		42			6		6		6		6		6		30	
	TOTAL		14	10%	148	35%	186	50%	572	55%	216	40%	374	35%	1'510		0	0%	104	0%	124	0%	504	0%	166	0%	330	0%	1'228

MESURES ORGANISATIONNELLES			Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)												dont nouvelles charges pour l'Etat (en miliers de CHF et en taux d'activité)													
Axes	Mesures	Mise en œuvre	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
D1 - TRAVAIL			CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF
D1/A01 - Favoriser l'employabilité des personnes de 50 ans et plus																												
	D1/A01/M01 - Elaboration d'une enquête sur les conditions de travail des senior-e-s de 50 ans et plus	2017					21							21					20								20	
D2 - DEVELOPPEMENT PERSONNEL																												
D2/A01 - Favoriser le développement de l'offre de formation pour les senior-e-s																												
	D2/A01/M01 - Attribution d'un mandat de prestations pour l'organisation de cours pour senior-e-s	2016	1		8		8		8		8		8		41			8		8		8		8		8		40
D3 - VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNAUTAIRE																												
D3/A01 - Favoriser le développement de projets intergénérationnels																												
	D3/A01/M01 - Suivi des projets intergénérationnels dans le canton et hors canton	2016	12	10%	9	5%	9	5%	9	5%	9	5%	9	5%	57			3		3		3		3		3		15
D4 - INFRASTRUCTURE, HABITAT ET SERVICES																												
D4/A01 - Développer l'offre de transports accessibles aux senior-e-s et aux personnes à mobilité réduite																												
	D4/A01/M01 - Attribution de mandats de prestations pour les services de transport en faveur de personnes à mobilité réduite	2016	2		15		15		15		15		15		77			15		15		15		15		15		75
D4/A02 - Développer l'offre de logements adaptés aux besoins des senior-e-s																												
	D4/A02/M01 - Attribution d'un mandat de prestations pour l'évaluation des logements de senior-e-s	2016	1		25		25		25		25		25		126			25		25		25		25		25		125
D5 - SOINS ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL A LA PERSONNE FRAGILISEE																												
D5/A01 - Coordonner l'offre de prestations																												
N. 2	D5/A01/M01 - Création de réseaux par district réunissant les communes et l'ensemble des fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés	2018							60	50%	60	50%	60	50%	180							60	50%	60	50%	60	50%	180
	D5/A01/M02 - Création d'un instrument d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne commun à l'ensemble des fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés	2018	41	30%	41	30%	5								87	5		5		5							15	
N.3	D5/A01/M03 - Création d'une plateforme informatique de coordination et de transfert de données entre les fournisseuses et fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés et les pouvoirs publics	2020							48	40%	93	40%	161	40%	302									45		113		158
D5/A02 - Développer l'offre de prestations favorisant le maintien à domicile																												
N. 4	D5/A02/M01 - Extension de la prise en charge par les services d'aide et de soins à domicile	2018							141		184		227		552							141		184		227		552

N. 2) Pour les communes, le coût s'élève à CHF 720 pour chacune des années (1 EPT, à savoir CHF 120'000, par tranche de 50'000 habitants).

N. 3) 55 % des charges pour l'outil informatique seront à charge des communes; pour 2019: CH 55'000; pour 2020: CHF 138'000.

N. 4) Pour les communes, le coût est de CHF 330 en 2018, CHF 428 en 2019 et CHF 530 en 2020.

MESURES ORGANISATIONNELLES

MESURES ORGANISATIONNELLES			Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)												dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)																	
Axes	Mesures	Mise en œuvre	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total				
D5/A03 - Garantir la qualité des soins fournis aux senior-e-s fragilisé-e-s																																
D5/A03/M01 - Elaboration de statistiques pour la surveillance des soins dans les EMS		2016	53	40%	29	20%	24	20%	24	20%	24	20%	24	20%	178	5		5										10				
D5/A04 - Améliorer et valoriser les compétences dans la prise en charge des senior-e-s fragilisé-e-s															0													0				
D5/A04/M01 - Attribution de mandats de prestations à des organismes pour l'organisation de cours et pour la mise à disposition de conseils destinés aux proches-aidant-e-s et bénévoles		2016			80		80		80		80		80		400			80		80		80		80		80		400				
			TOTAL		110 80%		207 55%		187 25%		410 115%		498 115%		609 115%		2'021		10 0%		141 0%		156 0%		332 50%		420 50%		531 50%		1'590	

MESURES TRANSVERSALES

MESURES TRANSVERSALES			Coûts totaux à charge de l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)												dont nouvelles charges pour l'Etat (en milliers de CHF et en taux d'activité)													
Axes	Mesures	Mise en œuvre	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total
MESURES TRANSVERSALES																												
	Création et diffusion du guide Senior+	2016			9		3		3		3		3		21			3		3		3		3		3		15
	Evaluation des mesures du plan 2016 - 2020	2020											74	20%	74											50		50
		TOTAL	0	0%	9	0%	3	0%	3	0%	3	0%	77	20%	95	0	0%	3	0%	3	0%	3	0%	3	0%	53	0%	65